MAIRIE de La garde _ ARRONDISSEMENT & Coulow MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Coulon 4 Du sig seef f be an mil huit cont douze, à oute heure, du puebe.

Acre no Nassance de marie double facile Portant Do onte insante - an mil huit cent douze, à dif heure du seconter ACTE DE NAISSANCE de puarie colette atque Gron-Coulomb no à la garde - le goulishier - à our houre du con no à la gun? le jourdher à dif houre l'au matie Trow fil degetion do jean autoria Nº 61 es de marquerit stitubett Briflet et de Motalie es mari vone pour Il a été vérific que l'enfant est du sexe femmin Il a été vérifié que l'enfant est du sexe fenuire Sur la déclaration à moi faite par Les it autour brow Sur la déclaration à moi faite par le Mear Poulout Proming timoin, Jean bayderly low age is very any our frof-second timos of proper wind age rungs an own profession of promiser a first wind age rungs as and profession of Premier temoin hower alexander augen porte fair a the rige of Second temom granicais augin porte fair a ble agi se trent toor retions a touton Et ont, les déclarans et témoins, a les estion dup leuron elletors no Et ont , les déclarans et témoins , lique a le projetion in I temoir Constate, suivant la loi, par moi houis bernario nuban algorio telle Constate, suivant la loi, par moi louis berniere auban aujoint au maire de la yarde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du maire de La garde remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. Tosephaidal trong Lib. auton ce Marquifan MAIRIE de La garde __ ARRONDISSEMENT de Corolon MAIRIE de La garde -- - ARRONDISSEMENT de Coulon Nº Go Do dig weif diembre an mil huit cent douze, à dif heures du matier De def weaf weather an mil huit cent douze, à Jauf heures de lois Acre DE NAISSANCE de Joleph moris Bouifais ACTE DE NAISSANCE de avelaide quarquitau le your his - a mily bourt du no à la garde prefation de perrageir sommete a la houre du lois fill d'hyprolite et à cofelité bourant son epoule. er de rok Guit Il a été verifié que l'enfant est du sexe Maluchin Il a été vérifié que l'enfant est du sexe frameur Sur la déclaration à moi faite par le Set heer jo tepe he marquisar Sur la déclaration à moi laite par le Sit hygrothe Sonofai Premier remoin, Jolych bourfui ago de Septemb quatro and Premier témoin, louis bounnen age de lenguant espet an Second timoin , louis ly free my i de gante strongt un au Second temoin , pary un herent ay i de veryt huit and Et ont , les déclarans et témoins , Il ne vavoir agne Et ont, les déclarant outmoins, Jugui out det me le avois Constate, suivant la loi, par moi louis bernard aubaw adjour un Constant, suivant la loi , par moi finis bornardanton adjount av remplissant les fonctions d'officier public ; et lecture du maire de La garde maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. LB unlange Johoh yarging Joseph Conifay Lighten